

EUROSAI



VII Kongres Kraków 2008

THÈME 2
**AUDIT DES PROGRAMMES SOCIAUX
DANS LE DOMAINE DE L'ÉDUCATION**

QUESTIONNAIRE

Au cours de la rencontre de 2006, le Comité directeur de l'EUROSAI a décidé que le **contrôle des programmes sociaux** devrait être l'un des deux principaux sujets au cours du VII^e CONGRÈS DE L'EUROSAI qui se tiendra à Cracovie les 2 – 5 juin 2008. Le Comité directeur de l'EUROSAI a décidé que les discussions dans le cadre de ce sujet devraient se concentrer sur deux domaines spécifiques de l'éducation¹ (Thème II) et de l'intégration professionnelle des handicapés (Thème III).

S'agissant du Thème II, les systèmes adéquats d'éducation sont importants pour la solution des problèmes sociaux et contribuent à une instruction toujours meilleure de la société et au plein emploi. Au niveau national, d'importants moyens sont alloués à la réalisation des programmes liés à l'éducation, mais leurs montants sont habituellement trop bas. C'est pourquoi assurer leur utilisation économe, efficiente et efficace est tout aussi important que la confirmation de la légalité de la dépense. Toutes les ISC ont dans ce domaine un rôle essentiel à jouer.

Le groupe de travail pour le Thème II considère que les membres de l'EUROSAI pourraient bénéficier d'un échange d'expériences et d'une approche du contrôle des « résultats pour de l'argent » s'agissant du contrôle des programmes dans le domaine de l'éducation dans leurs pays. Notre objectif est de définir des exemples d'une bonne pratique de contrôle ainsi que les manières dont les ISC peuvent mutuellement s'entraider dans ce domaine, y compris grâce à des comparaisons internationales (benchmarking) et à l'échange des ratios d'économie, d'efficacité et d'efficacité pendant la réalisation des contrôles.

Au cours des présentations et de la discussion au CONGRÈS, nous tâcheront de trouver les réponses aux questions suivantes :

- 1. Quelle est la portée des contrôles réalisés par les ISC dans le domaine de l'éducation ?**
- 2. Comment les ISC sélectionnent-elles les sujets de contrôle liés à l'éducation ?**
- 3. Quelles sont les méthodes utilisées par les ISC au cours des contrôles liés à l'éducation ?**
- 4. Comment les ISC communiquent-elles aux décideurs et aux bénéficiaires des programmes dans le domaine de l'éducation leurs conclusions afin de maximiser l'impact de leurs contrôles ?**

Le questionnaire contient des questions groupées en quatre parties (se référant aux questions susmentionnées) auxquelles chacun des membres de l'EUROSAI devrait donner la réponse. La première partie du questionnaire exige de donner des informations détaillées sur les contrôles respectifs liés à l'éducation, réalisées par l'institution supérieure de contrôle au cours des dernières trois années (2004-2006). Les parties 2-4 se rapportent à la pratique de contrôle et aux procédures utilisées au cours de tous les contrôles réalisés dans le domaine de l'éducation par l'ISC du pays répondant au questionnaire.

¹ Les programmes sociaux dans l'éducation devraient être largement interprétés en tant qu'actions entreprises par les pays membres pour s'acquitter de leurs obligations définies par la loi visant à garantir l'éducation aux citoyens. Dans certains pays, le caractère et la portée de ces actions, l'agenda de la mise en oeuvre et les sources de financement peuvent être détaillés non seulement dans les actes juridiques, mais aussi dans d'autres documents qui sont habituellement appelés stratégie, plan, programme, etc.

L'analyse des informations contenues dans les questionnaires remplis et renvoyés servira de base à la préparation de l'Exposé final, des présentations et autres matériaux au VII^e CONGRÈS de l'EUROSAI (Thème II).

Toutes les questions concernant le questionnaire doivent être adressées à :
Grzegorz_Buczynski@nik.gov.pl

Questionnaire

Partie 1.

Quelle est la portée des contrôles réalisés par les ISC dans le domaine de l'éducation ?

L'objectif de cette partie est de présenter une information générale concernant :

- le régime juridique actuel de l'éducation ainsi que la portée des missions entreprises et le niveau de dépenses des fonds publics finançant les actions réalisées par les organes appropriés
- la portée des contrôles dans le domaine de l'éducation réalisées par les ISC.

S'agissant de cette partie, nous vous demandons de :

- .1. **présenter une synthèse des bases juridiques du régime national de l'éducation ainsi que des programmes/actions liés à l'éducation. Nous vous demandons aussi de présenter, dans la mesure du possible, les dépenses réalisées à partir des fonds publics pour financer les programmes/actions respectifs dans le domaine de l'éducation ;**
- .2. **présenter une information sur le montant global des dépenses publiques, relatives à tous les niveaux de l'éducation, encourues en 2006 (montant) ainsi que le pourcentage du produit national brut annuel que ces dépenses constituent ;**
- .3. **présenter une information synthétique, sous forme d'un tableau (voir le modèle – tableau 1 annexe 1)², sur les contrôles les plus importants réalisés dans le domaine de l'éducation au cours des dernières trois années par l'ISC (2004-2006) :**

- 1 Titre du rapport post-contrôle et date de publication du rapport final (mois et année).

² L'annexe contient les informations sur deux exemples de contrôle dans l'éducation.

- 2 Type d'audit (régularité, certification, performance, autres?).
 - 3 Portée et objectifs du contrôle.
 - 4 Type et nombre d'unités contrôlées (par exemple, écoles maternelles, écoles d'Etat et/ou privées, niveau d'éducation – primaire, secondaire, supérieur, professionnel, agences étatiques responsables de l'éducation ?)
 - 5 Principaux ratios de performance utilisés³ (voir annexe 2 –principaux ratios)
 - 6 Principales conclusions et recommandations (voir annexe 3 - les exemples d'irrégularités/côtés faibles).
 - 7 Résultats concrets obtenus à l'issue du contrôle.
 - 8 Liens d'accès aux rapports, avec l'indication de la langue, dans laquelle ils sont accessibles.
- .4. Présenter les contrôles dans le domaine de l'éducation qui sont programmés dans l'avenir (dans les années 2007-2009) :**
-

³ Ratios dont l'objectif est de mesurer la portée et l'échelle des résultats obtenus dans l'éducation ainsi que des dépenses des sources publiques liées à l'éducation dans le contexte de la performance.

Partie 2.

Comment les ISC procèdent-elles à la sélection des sujets de contrôles dans le domaine de l'éducation ?

L'objectif de cette partie est de savoir :

- comment les ISC collectent les informations sur les problèmes les plus importants du pays liés à l'éducation ;
- comment l'ISC peut tenir compte de diverses perspectives de perception de ces problèmes (perspective du citoyen, de la région, du pays, etc.) ;
- comment les ISC définissent-elles les actions gouvernementales dans le domaine de l'éducation grevées du plus grand risque et quels types de risques sont les plus importants à prendre en considération.

2.1 Quelles sont les prémisses les plus fréquentes du choix des sujets de contrôle (prière de les énumérer de 1 à 10 dans l'ordre de leur importance) ?

- suivi assuré par l'ISC
- irrégularités détectées au cours des contrôles financiers réalisés par l'ISC
- commande du Parlement
- demande du Parlement
- demandes des parlementaires respectifs
- demandes du gouvernement
- lettres des citoyens
- intérêt élevé des médias
- demandes des organisations (tiers, organes de contrôle)
- autres (prière de préciser ...)

2.2. Quelles ont été les sources de données (mis à part les unités contrôlées) indispensables à la préparation des contrôles ?

- données statistiques
- données de la presse sectorielle spécialisée
- informations en provenance des mass médias
- matériaux des conférences thématiques
- résultats d'enquêtes et sondages
- interviews/consultations avec des organisations sociales
- autres sources (lesquelles ?).

2.3. Quels sont les critères utilisés le plus souvent dans l'évaluation des questions liées à l'éducation (prière de les énumérer de 1 à 4 dans l'ordre de leur importance) ?

- économies
- efficience
- efficacité
- conformité/légalité
- autres (prière de préciser ...).

2.4. Veuillez indiquer les facteurs de risque considérés comme les plus importants pour le choix des sujets de contrôle ?

- importance relative des moyens prévus pour le programme
- objectifs vagues ou contradictoires dans le cadre du programme
- procédures de mise en oeuvre vagues ou compliquées
- pression politique ou administrative des bénéficiaires ou des parties prenantes
- encadrement insuffisant ou incompetent
- absence d'indicateurs d'exécution des missions et de mesure pour l'évaluation des programmes
- intérêt considérable des médias
- risque d'abus
- impact du programme n'est visible qu'à long terme
- autres (prière de préciser ...).

Partie 3.

Quelles sont les méthodes utilisées par les ISC au cours des contrôles dans le domaine de l'éducation ?

L'objectif de cette partie est de définir quelles méthodes de contrôle sont le plus utiles au cours des contrôles dans le domaine de l'éducation.

3.1 Existe-t-il des différences considérables dans la méthodologie entre les contrôles liés à l'éducation et les contrôles réalisés dans d'autres domaines ?

- Non
- Oui

Dans l'affirmative, donnez des exemples concrets de ces différences ?

3.2 Quelles méthodes sont-elles utilisées par votre ISC au cours des contrôles liés au domaine de l'éducation ?

- focus groups⁴
- sondage d'opinions
- interviews
- étude de documents
- analyse des données secondaires
- opinions d'experts externes
- panel d'experts⁵
- examen des résultats du contrôle interne
- benchmarking
- autres (prière de préciser...).

⁴ Un *focus group* est un groupe de personnes ciblées à dessein qui disposent d'une expérience commune ou d'autres caractéristiques. Cette méthode est universellement utilisée comme une vision qualitative des conditions voilant les données statistiques (les statistiques peuvent dire « quoi », et le focus group « pourquoi »).

⁵ Un panel d'experts est un groupe de représentants des unités intéressées qui disposent de connaissances sur une question concrète étudiée ou s'y intéressent. Les membres du panel ne sont pas forcément de réels 'experts' et ils peuvent être par exemple professeurs, représentants des organisations des consommateurs, du secteur privé ou d'autres unités intéressées. L'objectif du panel est d'assurer 'la vérification de la réalité' à de différentes étapes du contrôle (par exemple tout au début, lors des préparatifs au contrôle, ainsi qu'à la fin du contrôle, lors de la formulation des conclusions post-contrôle).

3.3. Comment votre ISC se procure-t-elle des informations des bénéficiaires des programmes liés à l'éducation ?

- sondage d'opinion publique
- discussions au sein des focus groups
- discussions sur le web
- invitation à prendre contact avec l'ISC
- autres (prière de préciser...).

3.4.1. Votre ISC utilise-t-elle des indicateurs déterminés d'exécution des missions au cours des contrôles dans le domaine de l'éducation ?

- non
- oui, l'ISC prépare des indicateurs pour les besoins des contrôles respectifs
- oui, l'évaluation se fait sur la base des indicateurs définis dans des actes juridiques déterminés ou bien dans d'autres documents définissant la politique dans le domaine de l'éducation (stratégies, plans, programmes, etc.)
- oui, l'évaluation se fait sur la base des indicateurs définis par d'autres institutions (prière de les préciser...).

3.4.2. Si vous avez répondu « oui » à la question 3.4.1., veuillez bien préciser si les indicateurs sont définis séparément pour les trois critères du contrôle de l'exécution des missions (« trois E », à savoir : économie, efficacité, efficacité) ?

- oui, nous avons défini séparément les indicateurs pour chacun des trois critères du contrôle (économie, efficacité, efficacité)
- oui, mais nous avons défini les indicateurs pour l'un ou deux critères (prière de préciser...)
- non, nous n'avons pas d'attitude particulière à l'égard des « trois E » lors de la définition des indicateurs appropriés.

3.5. Quelle est votre appréciation générale du caractère des contacts de travail de votre ISC avec les contrôlés ?

- très étroits (nous les impliquons dans la préparation de nos contrôles et nous essayons de les gagner à nos solutions tout au long du contrôle)
- étroits (nous ne les impliquons pas dans la préparation de nos contrôles, mais nous tenons compte de leurs opinions au cours des actes de contrôle réalisés dans les unités et lors de la rédaction des rapports post-contrôle)

- distants (le contact principal a lieu au moment où nous leur présentons le projet de rapport post-contrôle).

N'hésitez pas à nous faire part de vos commentaires à ce sujet.

3.6. Votre ISC coopère-t-elle avec d'autres organes de contrôle/inspection (y compris ceux d'audit interne) lors de l'évaluation des problèmes dans le domaine de l'éducation ?

- oui, nous réalisons avec eux des contrôles en commun (prière de préciser avec quels organes ainsi que les formes de coopération ...)
- oui, nous analysons les données appropriées et les rapports élaborés par d'autres organes de contrôle/inspection dans le cadre du processus d'acquisition des données de contrôle
- non, nous nous fions uniquement aux études et analyses de l'ISC.

3.7. Votre ISC utilise-t-elle de manière régulière les comparaisons internationales (benchmarking) en tant que source probante ou bonne pratique ?

- non, jamais
Si non, pourquoi ?
- oui, de temps en temps
- oui, régulièrement
Si oui, quels sont, à votre avis, les principaux avantages des comparaisons internationales ?

Partie 4.

Comment les ISC communiquent-elles leurs conclusions aux décideurs et aux bénéficiaires des programmes dans le domaine de l'éducation afin de maximiser l'impact de leurs contrôles ?

Cette partie du questionnaire concerne l'obtention des informations sur les manières dont les ISC rendent accessibles leurs conclusions et leurs recommandations post-contrôle aux organes de pouvoir et à la société afin de maximiser l'impact de la valeur ajoutée des contrôles de l'ISC. Dans cette partie du questionnaire, il s'agit aussi d'obtenir des informations sur les manières dont les ISC évaluent l'efficacité/impact de ses contrôles.

4.1 Comment votre ISC communique-t-elle en général les conclusions et les recommandations post-contrôle dans les rapports de contrôle dans le domaine de l'éducation ?

- publication sur support papier
- publication sur le web
- publication de la version abrégée du rapport
- conférences de presse avec des médias
- notices de presse
- interviews pour les médias
- présentation lors d'une conférence à un sujet donné
- autres (prière de préciser ...).

4.2 Quels sont les organes qui reçoivent habituellement les rapports post-contrôle ?

- chef de l'État
- parlement
- gouvernement
- organes des collectivités territoriales

- unités contrôlées
- organisations intéressées
- mass médias
- autres (prière de préciser...).

4.3 Quelle est l'évaluation que votre ISC fait de l'impact de son travail ?

- examen des publications dans les médias (volume)
- examen des publications dans les médias (caractère)
- examen des modifications des régulations légales/politiques en rapport avec les recommandations post-contrôle
- valeur des fonds publics économisés en résultat du travail de l'ISC
- suivi de la mise en oeuvre des recommandations post-contrôle.

4.4 Que fait votre ISC pour rendre les rapports post-contrôle « amicaux pour le lecteur » ?

- illustration photographique
- utilisation de textes encadrés
- utilisation de la graphique
- limitation de la longueur des rapports
- utilisation d'un langage accessible
- bref résumé des conclusions/recommandations principales (synthèse)
- utilisation des exemples caractéristiques
- autres (prière de préciser...).

4.5 Comment votre ISC assure-t-elle la valeur ajoutée de ses contrôles liés à l'éducation ?

- en vulgarisant de bonnes pratiques illustrées par des exemples caractéristiques
- en fournissant de nouvelles informations relatives au domaine contrôlé
- en proposant des modifications des régulations juridiques
- autres (prière de préciser...).

Prière de mettre ci-dessous tout autre commentaire lié à un quelconque des aspects des contrôles dans le domaine de l'éducation réalisés par votre ISC dans les années 2004-2006 ou programmés pour les années 2007-2009.

Annexe 1 : Les contrôles les plus importants liés à l'éducation réalisés par l'institution supérieure de contrôle au cours des trois dernières années (2004-2006) – deux exemples de contrôle liés à l'éducation

Titre de contrôle (date de publication)							
Type de contrôle	Objectif et portée du contrôle	Echantillonnage ; genre et nombre d'unités contrôlées	Principaux indicateurs de performance utilisés pendant le contrôle	Conclusions principales du contrôle	Recommandations principales post-contrôle	Impact du contrôle	Liens d'accès aux rapports post-contrôle (indiquez la langue)
1	2	3	4	5	6	7	8
Exemple 1. Portée de l'éducation préscolaire (juillet 2004)							
Régularité et performance	Evaluation de la mesure dans laquelle les communes s'acquittent de leurs obligations dans le domaine de l'éducation préscolaire. Le contrôle a porté sur : état, structure,	40 communes, dont 24 rurales	Portée : Taux d'enfants entre 3-6 ans relevant de l'éducation préscolaire en comparaison au nombre total d'enfants de cet âge (au niveau du pays, en zone rurale, dans la commune).	Taux de couverture d'enfants entre 3-6 ans dans les communes contrôlées n'a été que de 60,2 % (en moyenne, dans les pays de l'UE ce taux a été de 80 %). Plus de la moitié des enfants entre 3-5 ans dans les communes contrôlées restaient en dehors de l'éducation préscolaire. Dans 20 % de	Chaque commune devrait avoir au moins une école maternelle publique. Les collectivités territoriales au niveau de la commune devraient s'acquitter plus	Élaboration d'un programme pluriannuel d'éducation extrascolaire. Mise en place des formes diversifiées d'organisation des écoles maternelles publiques.	www.nik.gov.pl (en langue polonaise)

Titre de contrôle (date de publication)							
Type de contrôle	Objectif et portée du contrôle	Echantillonnage ; genre et nombre d'unités contrôlées	Principaux indicateurs de performance utilisés pendant le contrôle	Conclusions principales du contrôle	Recommandations principales post-contrôle	Impact du contrôle	Liens d'accès aux rapports post-contrôle (indiquez la langue)
1	2	3	4	5	6	7	8
	portée et financement des centres d'éducation préscolaire au niveau de la commune ainsi que suivi assuré par la commune des activités des écoles maternelles.			<p>communes il n'y avait aucune école maternelle.</p> <p>Irrégularités de subventionnement des écoles maternelles privées (54% des communes).</p> <p>Faible supervision de l'éducation préscolaire (dans 80% des communes).</p>	<p>efficacité de leurs attributions dans le domaine de la supervision des affaires financières et administratives</p> <p>·</p> <p>Les écoles maternelles privées devraient être subventionnées.</p>		
Exemple 2. Conditions d'enseignement des langues étrangères dans les écoles publiques (novembre 2005)							
Contrôle de la régularité	Évaluation de l'organisation de	67 écoles publiques (primaires,	· Nombre d'enfants dans la	· L'enseignement des langues étrangères dans les écoles	· Commencement d'enseignem	· Introduction de l'enseignement obligatoire de langue étrangère	www.nik.gov.pl

Titre de contrôle (date de publication)							
Type de contrôle	Objectif et portée du contrôle	Echantillonnage ; genre et nombre d'unités contrôlées	Principaux indicateurs de performance utilisés pendant le contrôle	Conclusions principales du contrôle	Recommandations principales post-contrôle	Impact du contrôle	Liens d'accès aux rapports post-contrôle (indiquez la langue)
1	2	3	4	5	6	7	8
ité et contrôle de la performance	l'enseignement, des qualifications des enseignants ainsi que des locaux et de leurs équipements en supports didactiques.	secondaires et professionnelles au niveau de toutes les voïvodies polonaises).	<p>classe.</p> <ul style="list-style-type: none"> Nombre de leçons hebdomadaires obligatoires de langue étrangère. <p>Standard d'équipement des salles de langues.</p>	<p>primaires commence trop tard.</p> <ul style="list-style-type: none"> Le nombre de leçons hebdomadaires obligatoires de langues étrangères est trop petit. Il y a trop d'élèves dans la classe (dans 54% des écoles) Les qualifications linguistiques et pédagogiques des enseignants des langues étrangères sont insuffisantes (49% des écoles). Inadéquation du choix des programmes 	<p>ent des langues étrangères à l'école primaire – première langue à partir de la 1^e classe, seconde langue – dans la classe suivante.</p> <ul style="list-style-type: none"> Assurances des qualifications adéquates des enseignants des langues 	<p>à partir de la 1^e classe de l'école primaire dans 60% des écoles (dans les autres – au cours de 2 ans)</p> <ul style="list-style-type: none"> Introduction de l'enseignement obligatoire de la deuxième langue étrangère à partir de la 4^e classe de l'école primaire. Révision des programmes d'enseignement des langues étrangères et des manuels utilisés Mise à jour des programmes d'enseignement pour les enseignants des langues étrangères. 	(en langue polonaise)

Titre de contrôle (date de publication)							
Type de contrôle	Objectif et portée du contrôle	Echantillonnage ; genre et nombre d'unités contrôlées	Principaux indicateurs de performance utilisés pendant le contrôle	Conclusions principales du contrôle	Recommandations principales post-contrôle	Impact du contrôle	Liens d'accès aux rapports post-contrôle (indiquez la langue)
1	2	3	4	5	6	7	8
				d'enseignement (dans 13% des écoles) et des manuels (22% des écoles)	étrangères. · Equipement des salles de langues étrangères en supports didactiques appropriés.		

Annexe 2 : Exemples d'indicateurs utilisés lors du contrôle d'exécution des missions

- vulgarisation de l'éducation préscolaire (nombre d'élèves par rapport à la population infantile en âge préscolaire)
- taux (%) de couverture des enfants par l'éducation préscolaire, dans ses différentes formes, en zone rurale et à la ville (à temps plein ou partiel par rapport au programme prévu)
- taux de scolarisation (rapport entre le nombre des personnes bénéficiant de l'enseignement à un niveau de formation donné et l'importance de la population d'âge correspondant à ce niveau d'enseignement)
- structure d'emploi des enseignants par catégories professionnelles d'enseignants respectives
- part des fonds publics dans les dépenses pour les types et niveaux d'éducation respectifs (écoles d'État et des collectivités ainsi que celles non publiques)
- taux de couverture des élèves et des étudiants par des formes d'aide matérielle respectives
- taux (%) d'utilisation des moyens financiers prévus à des fins d'aide matérielle l'année donnée
- structure d'importance des moyens financiers destinés à des formes respectives d'aide matérielle pour élèves et étudiants.

Annexe 3 : Exemples d'irrégularités typiques

- irrégularités de programmation et de planification
- solutions juridiques défectueuses
- utilisation irrégulière des fonds publics
- phénomènes corruptifs
- impréparation des cadres
- absence ou inadéquation des infrastructures, d'équipements spécialisés
- absence ou insuffisance de supervision de la part des organes d'État et des collectivités territoriales.